



Département de la
du
Seine-Maritime

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2018

Publication : 06/02/2018

Le Maire,
Daniel Fidelin



Arrondissement

HAVRE

D.2018.01/12

Extrait du Registre des délibérations
Conseil Municipal du 29 janvier 2018

Nombre de Conseillers d'après la Loi	33
Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de Conseillers présents	27
Nombre de Pouvoirs	6
Nombre de Votants	33

Extrait de la délibération affiché le **02 février 2018**.

L'an deux mille dix-huit, le **29 janvier** à **dix-huit heures trente** par suite de la convocation de Monsieur le Maire en date du 22 janvier, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle des Délibérations, sous la présidence de Monsieur **Daniel FIDELIN**, Maire.

Etaient présents

Daniel **FIDELIN**, Gilbert **FOURNIER**, Laurent **GILLE**, Nicole **LANGLOIS**, Corinne **LEVILLAIN**, Jean-Luc **GONFROY**, Virginie **LAMBERT**, Patricia **DUVAL**, Marie-Paule **DESHAYES**, Pascal **LEFEBVRE**, Alexandre **MORA**, Jean-Pierre **QUEMION**, Estelle **FERRON**, Frédéric **PATROIS** (à partir D.05), Gérard **DELAHAYS**, Karine **LOUISET**, Stéphanie **ONFROY**, Franck **DORAY** (à partir D.20), Liliane **HIPPERT**, Frédéric **LE CAM**, Fabienne **MALANDAIN**, Martine **LESAUVAGE**, Nada **AFIOUNI**, Jérôme **DUBOST**, Damien **GUILLARD**, Aurélien **LECACHEUR**, Gilles **LEBRETON**.

Excusés ayant donné pouvoir

Dominique **THINNES** donne pouvoir à Gilbert **FOURNIER**
Emmanuel **DELINEAU** donne pouvoir à Virginie **LAMBERT**
Marie-Christine **BASSET** donne pouvoir à Pascal **LEFEVRE**
Sophie **CAPELLE** donne pouvoir à Marie-Paule **DESHAYES**
Gilles **BELLIÈRE** donne pouvoir à Fabienne **MALANDAIN**
Juliette **LOZACH** donne pouvoir à Stéphanie **ONFROY**

Secrétaire de séance

Alexandre **MORA** est désigné Secrétaire de séance

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 janvier 2018

2018.01/12

MARCHES PUBLICS : Travaux d'impression – Groupement de commandes avec la Ville du Havre – la CODAH - Convention – Marchés – Signature – Autorisation

Mr Dominique THINNES, Adjoint au Maire – Compte tenu du montant dépensé chaque année en matière de travaux d'impression, il est nécessaire, afin de respecter les seuils des procédures de consultation en matière de marchés publics, de mettre en place un marché.

La Ville du Havre devant procéder à une consultation afin de couvrir ses mêmes besoins, il serait opportun de constituer un groupement de commandes avec la Ville du Havre et la CODAH, afin d'obtenir les meilleures conditions de réalisation et de prix. La possibilité de constituer un groupement de commandes entre les collectivités territoriales et les établissements publics est prévue à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert, les accords-cadres à bons de commande seront conclus dans le courant de l'année 2018, et renouvelables trois fois, par période d'un an, soit une durée totale de 4 ans.

Le coordonnateur du groupement de commande est la Ville du Havre et la CAO compétente pour attribuer le marché sera celle du coordonnateur.

Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

CONSIDERANT

- La nécessité de conclure conjointement des marchés pour les travaux d'impression de la Ville de Montivilliers, de la Ville du Havre, et de la CODAH,
- Qu'il est opportun de former un groupement de commandes afin d'obtenir les meilleures conditions de réalisation de prix

VU le rapport de M. l'Adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme, de l'habitat, des marchés publics, et des travaux bâtiments ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'autoriser le Maire à signer**, avec la Ville du Havre et la CODAH, la convention constitutive du groupement de commandes pour la conclusion des accords-cadres à bons de commandes de fournitures et de services, portant sur la réalisation de travaux d'impression de documents (brochures, dépliants, tracts, affiches...) réalisés sur machines de type offset ;
- **D'autoriser Monsieur le Maire, à signer** l'accord-cadre à bons de commande avec les fournisseurs qui seront désignés à l'issue de la procédure de consultation publique des entreprises ;

Imputation budgétaire
Exercices : pluriannuel – maximum 4 ans
Nature et intitulé : 6236 Catalogues et imprimés – diverses fonctions

ADOPTÉE A LA MAJORITE par le Conseil Municipal.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre dûment signé.*

Le Maire



